

COMMUNE
OSTHEIM



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Le 20 mars 2026 à 18h30, le Conseil Municipal est réuni en séance d'installation à la mairie, après convocation en date du 16 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas KONRADT, Maire

Présents : Mr Nicolas KONRADT, Mme Laurence ENGEL, Mr Nicolas HAUSS, Mme Caroline JABOVISTE, Mr Christophe KETTERER, Mr Jean-Marc WILLIG, Mme Laura GONNACHON, Mr Thierry DINTZER, Mme Valérie GRAUER, Mr Serge DA MOTA, Mme Anne Laure CONUS, Mr Steve GUTHMANN, Mme Anne-Raphaëlle de RUFFRAY, Mr Julien TRIPP, Mme Peggy ZUCKER, Mr David HOUX, Mme Amandine FROEHLICH, Mr David RISCH

Excusés : Anne-Sophie SCHUWER

Procurations : Anne-Sophie SCHUWER à Peggy ZUCKER

Madame Amandine FROEHLICH est désignée en tant que secrétaire de séance.

9. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 216 000 € HT et les marchés de travaux inférieurs à 5 404 000 € HT. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché ([art. L 1414-2](#) du CGCT).

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le maire, son président de plein droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO doit avoir lieu à bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Toutefois, en application de ce même article, si une seule liste (titulaires et suppléants) a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Liste 1

Sont candidats au poste de titulaire :

Nicolas HAUSS
Serge DA MOTA
Steve GUTHMANN

Sont candidats au poste de suppléant :

Valérie GRAUER
Christophe KETTERER
Anna DE RUFFRAY

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, sont donc désignés :

Membres titulaires

Nicolas HAUSS

Serge DA MOTA

Steve GUTHMANN

Membres suppléants

Valérie GRAUER

Christophe KETTERER

Anna DE RUFFRAY

Suivent au registre les signatures
des membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

OSTHEIM, le 24 mars 2026

Le Maire,
Nicolas KONRADT



Le secrétaire de séance
Amandine FROELICH